



V.K02 Confirmation des institutions d'assurances sociales, etc.

(à envoyer chaque mois)

Par fax et courrier A

Swiss Football League
Licensing Manager
Case postale
3000 Berne 15

Lieu/*date*

Formulaire-Modèle V.K02

K.02 Confirmation des institutions d'assurances sociales et des administrations fiscales concernant le paiement de tous les montants dus

Nous référant à l'art. 8 al. 4 et 5 du Règlement sur l'octroi des licences de la SFL, nous vous remettons en annexe les attestations suivantes des assurances sociales et, le cas échéant, de l'administration des contributions selon lesquelles tous les acomptes* du mois précédent ont été payés:

(cocher/compléter ce qui convient)

- AVS/AI/APG/ACI Mois:
- LPP Mois:
- LAA Mois:
- Impôts à la source Mois:

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

Bénéficiaire de la licence

Signature(s):

.....

*Le montant des acomptes est défini en fonction des dépenses de personnel budgétisées comme présentées dans la procédure d'octroi des licences et/ou des dépenses de personnel effectives. Si les clubs effectuent des paiements anticipés pour de plus longues périodes, cela doit être attesté par les institutions d'assurances sociales; dans ce cas, il n'est pas nécessaire de fournir des confirmations de versement pour la période payée d'avance.